

AGROALIMENTAIRE : Châteauroux décroche le label "Territoires de commerce équitable"

Grâce à son unité de production culinaire, la [VILLE DE CHATEAUROUX](#) / **T** : 02.54.08.33.00 s'est vue attribuer le label « Territoires de commerce équitable » pour trois ans. La loi Agriculture et Alimentaire impose, d'ici 2022, aux collectivités, d'introduire au moins 50 % de produits durables ou de labels qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio dans la restauration collective.